Image not found or type unknown

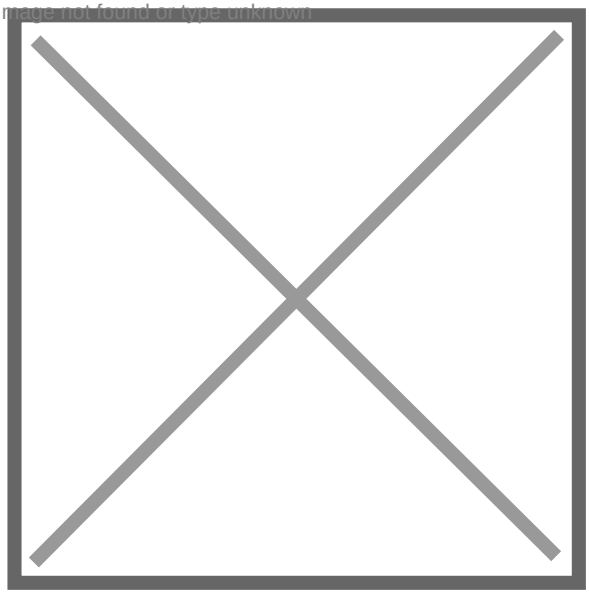

Abonnement canal satellite par téléphone

Par **fediere**, le **31/08/2009** à **20:29**

Bonjour,

Voila, il y quelques mois j'ai souscrit via téléphone à un abonnement canal satellite via mon abonnement ADSL. Quelques jours apres, j'ai annulé en envoyant une resiliation. Je n'ai pas non plus renvoyé le dossier le contrat envoyé par canal sat signé, ni même envoyé a ma banque l'autorisation de prélèvement. Etant donné ue canal sat continuait a me debiter, j'ai fait opposition au prévèvement. Depuis canal sat m'a envoyé des relances de paiement alors que j'avais résilié. Etant donné que je n'ai fait aucun retour, la societe intrum justicia qui me dit que je serais exposé a toutes les mesures de contraintes que la justice met à disposition des creanciers et ce par la voie d'un huissier.

Je souhaite donc savoir ce que je risque et si canal sat a vraiment le droit de faire tout ceci étant donné que je n'ai jamais renvoyé le dossier remplie et signé et envoyé une lettre de résiliation.

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés